**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

**Band:** 44 (1946)

**Heft:** 11

**Artikel:** Les noms de la nouvelle carte nationale en Suisse romande

**Autor:** Favarger, André

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-203926

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Les noms de la nouvelle Carte nationale en Suisse romande

Depuis quelque temps, certains organes techniques (Revue polytechnique suisse, Revue technique suisse des mensurations...) ont publié différents articles traitant des noms dans les cartes et les plans. On ne discerne pas toujours si ces articles concernent toute la Suisse ou seulement la région de langue allemande. Nous croyons utile d'exposer ici les principes qui, en attendant une réglementation définitive, nous ont guidés pour inscrire les noms dans la nouvelle Carte Nationale pour la région de langue française*.

Désirant être aussi brefs que possible, nous réduirons au minimum les généralités et donnerons à notre exposé la forme de «Directives».

A. *Généralités.*

1° *Rôle des noms de la carte.* Dans la carte topographique, les noms sont un élément destiné à faciliter le plus possible l'orientation.
Il découle de cette exigence fondamentale que le nom lu dans la carte doit être compris de l'habitant.

2° *Emplacement du nom dans la carte.* Chaque nom doit désigner son objet sans confusion possible.
Seules les règles énoncées sous les chiffres 1 et 2 sont applicables à l'ensemble du territoire suisse.

3° *Français ou patois.* Alors qu'en Suisse allemande, l'allemand n'est pas langue parlée, le français est en Suisse romande la langue des relations entre le lecteur de la carte et l'habitant, même dans les régions où le patois s'est maintenu. Ce fait explique en grande partie la vanité de toute tentative visant à établir des règles valables uniformément pour les différentes régions linguistiques.
Toutefois, comme les noms de lieux n'évoluent pas toujours comme le langage courant, on devra en Suisse romande, pour répondre à l'exigence du chiffre 1, inscrire suivant le cas le nom français, le nom francisé ou le nom patois.

Ex.: français: forêt
francisé: jeur, joux
patois: dzo, dzou, dzour, dzeur, dzor.

Lorsque le nom patois est encore utilisé mais que le nom français (ou francisé) est déjà familier à l'habitant, on choisira ce dernier.
Ex.: Château Pré (alpage de Moiry) plutôt que Tsatelet Pra.
Eviter autant que possible les hybrides du français et du patois.

---

* Une grande partie des noms de la première édition de la feuille 525 (Pays d'Enhaut) ainsi que quelques noms de la première édition des feuilles 564 et 567 (Valais) n'obéissent pas encore à ces «Directives».

B. *Orthographe.*

4° La plus simple possible, en respectant l'évolution française normale dans la formation des mots et l'étymologie, chaque fois qu'elle peut être décelée avec probabilité (recours indispensable au linguiste).

5° *Tendre à une orthographe ordonnée.* Transcrire de même façon les mots de même origine probable perçus pareillement par l'oreille. Comme la sensibilité auditive est variable d'un individu à un autre, admettre une sensibilité moyenne, sans tenir compte des finesses phonétiques inaccessibles au lecteur habituel de la carte. Etendre au contraire le plus possible, jusqu'à des limites dictées par le bon sens, le territoire où le même nom sera écrit de même façon:

| | |
|---|---|
| toute la Suisse romande: | Le Sex, La Giète, La Crêta et la Crête, La Cierne. |
| tout un canton: | Rosey en Valais, Rosex aux Ormonts. |
| territoire moins étendu: | Pra Floric au Val d'Hérens, Pra Fleuri dans d'autres vallées. |

6° *Alphabet.* Utiliser pour les noms patois le seul alphabet français, même s'il est impropre à rendre les sons entendus.
Exemples:

a) le th anglais, fréquent dans les patois romands, sera rendu suivant les cas par s, par t ou autrement.
b) les nasales ne pourront parfois pas être rendues, comme an dans Euzanne.
c) Ailleurs, on sera obligé de franciser avec une certaine brutalité; par exemple le Lac de Zozanne de AS, transcription très approximative d'un nom patois impossible à rendre en alphabet français mais à peu près Ohangné (an nasal, g dur) pourra s'écrire, en tenant compte de l'étymologie probable Lac des Autannes.

Ces trois exemples suffiraient pour justifier la tendance exposée au chiffre 5.

7° *Utilité de la connaissance de la phonétique locale.* Il est toutefois utile de connaître pour chaque nom la phonétique locale. Seule la connaissance de la forme phonétique locale permet de donner la graphie la plus appropriée; elle fournit fréquemment des indications sur l'étymologie et permet de corriger maintes erreurs de l'orthographe traditionnelle.
Seul un linguiste spécialisé peut, au vu de la forme phonétique relevée, donner au rédacteur de la carte les indications susceptibles de fournir la meilleur graphie.
Seul le rédacteur de la carte, choisissant et inscrivant les noms, connaissant à fond la région, au courant des besoins de la carte, est capable de décider de la forme et de la position de chaque nom.

8° *Enquête sur les noms de lieux de la Suisse romande.* Le relevé des formes phonétiques est une tâche considérable qui pourrait retarder la pu-

blication d'une carte dont les noms répondraient aux conditions énoncées ci-dessus. Mais en Suisse romande, il existe un fichier établi sous la direction du professeur Muret, produit de l'«Enquête sur les noms de lieux de la Suisse romande», contenant plusieurs centaines de mille noms. S'il n'est pas complet pour les régions inhabitées, s'il commence à vieillir (patois pour des noms connus maintenant seulement en français) et s'il porte la marque de son but (fournir des matériaux pour la rédaction du «Glossaire des patois de la Suisse romande»), il peut être consulté avec profit (directeur actuel: professeur P. Aebischer, Lausanne) et constitue encore actuellement une source indispensable d'informations pour la rédaction de la carte.

9° *Terminaisons az et oz.* Fréquentes dans les noms de lieux de la Suisse romande.
Le z final est qualifié par la généralité des linguistes de lettre parasite qui devrait être supprimée. La voyelle est souvent atone et peut alors être remplacée par un e muet. Dans certains noms importants, par la faute de la graphie traditionnelle, on prononce maintenant a et o. Il peut alors convenir de conserver ces voyelles.
Dans les noms de familles encore vivantes, ces finales ne pourront pas être modifiées pour la carte (Les Chabloz, Chez les Isoz).

10° *L'Article.* Ecrire l'article défini chaque fois qu'il fait partie du nom. On peut le supprimer pour gagner de la place lorsqu'il précède un adjectif qui qualifie le nom en genre et en nombre.
Ex.: Grande Chaux pour La Grande Chaux.

11° *Séparation des composants.* Lorsqu'il est certain qu'un nom est formé de composants, il est préférable, pour lui donner une forme plus claire, de séparer les composants.

Ex.: Pra Fleuri, L'Ar Pitetta.

Le trait d'union qui fait normalement partie d'un nom composé sera supprimé dans les cartes topographiques où il pourrait facilement être confondu avec un symbole de la carte, sauf s'il est indispensable pour indiquer l'union entre deux composants éloignés.

12° *Tradition écrite et tradition orale.* La tradition orale est souvent plus fidèle à l'étymologie que la tradition écrite.
Les cartes et les plans officiels ou privés, les registres de noms, les dictionnaires de l'administration (Postes, Statistique) doivent être consultés, mais il est nécessaire, dans l'intérêt d'une bonne nomenclature de la carte, de modifier leur orthographe chaque fois que celle-ci n'obéit pas aux conditions énoncées plus haut.
Ex.: Le Dictionnaire des Postes écrit: Crétaz, Crêtaz, Crettaz; nous écrirons partout Crêta.

13° *Dépendance Plan-Carte.* La loi sur le cadastre prévoit des Commissions Cantonales (CC) de nomenclature appelées à fixer l'orthographe des noms de lieux lors de l'établissement du Plan d'ensemble. Il est des

plus souhaitable que les noms de la carte concordent avec les noms écrits par ces commissions. La carte ne peut toutefois pas reconnaître les décisions qui ne respectent pas les principes établis ci-dessus. En particulier, il est important, pour éviter des divergences entre les noms de la carte et les noms du Plan d'ensemble du cadastre, que les CC établissent l'orthographe en consultant un relevé phonétique des noms interprétés par un linguiste (fichier du chiffre 6 ou relevé plus récent). De cette façon seulement, les CC feront œuvre vraiment utile.

*Conclusion.*

Les règles d'orthographe énoncées ci-dessus ne prétendent pas donner réponse à toutes les questions de toponymie cartographique. Elles laissent intentionellement une large place au simple bon sens qui ne perdra pas de vue le principe de base d'une bonne nomenclature de la carte établi dès le chiffre 1 et que nous répétons en conclusion: *Elément d'orientation aussi utile que possible.*

*André Favarger*

## Bericht über den Studentenaustausch Holland-Schweiz

Nach einer 37stündigen Bahnfahrt über Basel-Paris-Brüssel erreichten wir am 4. September, abends, Delft. Dort wurden wir auf verschiedene Geometerbüros verteilt, und so kam ich mit einem Kollegen nach Arnhem zu Geometer Hassels. Die fünf Herren, die auf seinem Büro arbeiten, hatten einen Plan aufgestellt von dem, was sie uns in einer Woche zeigen wollten. Am Freitag morgen fuhren wir mit Herrn Hassels in die Gegend von Maastricht, um eine Güterzusammenlegung zu besichtigen. Auf der Fahrt zeigte er uns verschiedene zerstörte Dörfer und auch ein Kriegsmuseum. Es ist dies ein Gebiet von einigen ha, das genau so ist, wie es von den Soldaten verlassen wurde. Nach dem Mittagessen besichtigten wir die Güterzusammenlegung. So viel ich gehört habe, ist die Ausführung ziemlich gleich wie bei uns. Die Flächen der Grundstücke sind in der Regel größer, und die Parzellierung kleiner. Ein großer Unterschied besteht jedoch in den Feldwegen. Die minimale Breite beträgt 7 Meter, in einigen Provinzen sogar 8 Meter, ferner wird darauf geachtet, daß möglichst wenig Gefallsbrüche auftreten. Deshalb sieht man oft Einschnitte und Aufschüttungen von ½ bis 1 Meter Tiefe, die wir bestimmt nicht machen würden. Die Wege werden ausschließlich aus Sand hergestellt, Steinbett oder Kiesschüttungen findet man nirgends. Stark befahrene Wege erhalten dann noch eine Pflästerung mit Backsteinen. Auf den Moorböden in Friesland ist die Erstellung der Wege ein bißchen anders. Auf die Grasnarbe wird eine Sandschicht von ½ Meter aufgebracht und zu beiden Seiten des Weges ein Graben erstellt.